 <b>Commission scolaire English-Montréal</b> <b>English Montreal School Board</b>			
<b>POLITIQUE :</b>	<b>CERTIFICATS ET DIPLOMÉS DE LA COMMISSION</b>	<b>CODE :</b>	<b>PS-9</b>
<b>Origine :</b>	Services pédagogiques		
<b>Autorité :</b>	Résolutions 89-02-22-9.5; 90-03-28-8.3; 94-12-21-7.4		
<b>Référence(s) :</b>			


## ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Les certificats ou diplômes de la Commission seront décernés aux élèves du secondaire qui ont complété avec succès les exigences d'un programme menant à l'émission de n'importe quel des certificats ou diplômes suivants :

1. Certificat de fin d'études
  
- 2\*. Certificat de fin d'études  
Programme bilingue  
Secteur français
  
3. Certificat de fin d'études  
Programme bilingue  
Secteur anglais

---

\* Veuillez prendre note que les commissions scolaires linguistiques ont été établies subséquemment à l'adoption de cette politique. Par conséquent, l'article 2 ne s'applique plus.

 <b>Commission scolaire English-Montréal</b> <b>English Montreal School Board</b>	
<b>PROCÉDURE :</b> CERTIFICATS ET DIPLÔMES DE LA COMMISSION	<b>CODE :</b> PS-9.P
<b>Origine :</b> Services pédagogiques	
<b>Référence(s) :</b>	

**BUT**

Le but de ce document est d'offrir des directives d'attribution des certificats de la Commission aux élèves du secondaire du secteur des jeunes.

**DIRECTIVES****Certificat de fin d'études**

Le certificat de fin d'études de la Commission sera décerné conformément aux principes suivants :

Pour être admissible à un Certificat de fin d'études, un élève du secteur anglais doit obtenir une note de passage à l'anglais, Secondaire V. En outre, l'élève devra obtenir des notes de passage dans des cours accordant un minimum de 24 unités du Secondaire IV et V pour le Diplôme d'études secondaires du MEQ dont 12 unités proviendront de cours à unité du Secondaire V.

**Certificat de fin d'études - Programme bilingue - Secteur anglais**

Les exigences du Certificat d'études – Programme bilingue – Secteur anglais seront les suivantes :

1. satisfaire les exigences du Certificat de fin d'études;

2. obtenir des notes de passage à n'importe quels de deux des cours suivants :
  - a. *French* 54 (code du MEQ 634594)
  - b. *French* 534 *Option* (code du MEQ 634534)
  - c. *French* 544 (634544)
  - d. Français 46 (130416 ou 132486)
  - e. Français 546 (128546)
  - f. Français 56 (132586)
  
3. obtenir des notes de passage à n'importe quels de deux des cours suivants, à condition qu'ils n'aient pas été déjà considérés pour satisfaire l'exigence précédente :
  - a. Français 46 (code du MEQ 130416 ou 132486)
  - b. Français 56 (code du MEQ 128546)
  - c. Français 546 (code du MEQ 138546)
  - d. Géographie 34 (code du MEQ 092314)
  - e. Histoire du Québec et du Canada (code du MEQ 085414)
  - f. Histoire 534 option (code du MEQ 085534)
  - g. Biologie 34 (code du MEQ 035314)
  - h. Tout autre sujet de fin d'études secondaires enseigné en français et accrédité par le ministère de l'Éducation du Québec.